

Le Maire

Nos références :
CAR/GL-97400

A l'attention :
des membres du
Conseil Municipal

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délégitante

Pièces Jointes :
notes explicatives
de synthèse
prescrites par
l'article L2121-12 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales

Copie :
Communication

Chevreuse, le 10 février 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira,
le lundi 16 février 2026 à 19h00 heures,
dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

*

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Compte-rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025

Finances

2026-01 : Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du budget de la Ville ;

2026-02 : Adoption du budget primitif 2026 de la Ville ;

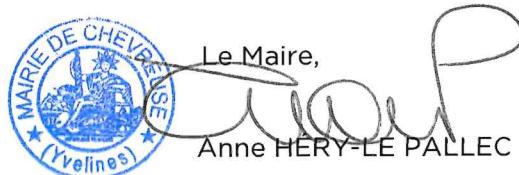
2026-03 : Fixation des taux de fiscalité locale ;

2026-04 : Fongibilité des crédits ;

2026-05 : Choix du mode de recouvrement de la contribution de la commune de Chevreuse aux charges du syndicat intercommunal à vocation multiple de la région de Chevreuse.

Périscolaire

2026-06 : Convention avec Saint-Rémy lès Chevreuse concernant le centre de loisirs mutualisé du 03 au 14 août 2026 ;



Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire
Hôtel de Ville - 5 rue de la Division Leclerc - 78460 Chevreuse
Tél. : 01 30 52 15 30 - www.chevreuse.fr

